



2023-030

Occupation du domaine public
4 Place Yvonne Sarcey
Du 16 au 26 mars 2023

Le Maire de la Commune de LA TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire du 29 avril 2022 fixant le montant des tarifs d'occupation du domaine public,

Vu la demande de monsieur Gilles GYSELMAN représentant l'entreprise Mil Couleurs, 21 rue du d'Auray 56150 BAUD, le 22 février 2023,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

L'entreprise Mil Couleurs est autorisée à occuper le domaine public au niveau du pignon du « Petit Hôtel des Hortensias », 4 place Yvonne Sarcey, du jeudi 16 mars au lundi 27 mars 2023 en raison de travaux de façade. L'accès aux parkings sera maintenu.

ARTICLE TROISIEME

L'entreprise sera chargée de la signalisation aux normes en vigueur.

ARTICLE QUATRIEME

Le montant de l'indemnité est fixé à :
Droit fixe 24,00 €
7 m² x 0.75€ par jour, soit 5,25 € par jour

Soit un total de : 52,25+24 =76,50 €

ARTICLE CINQUIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le service comptabilité
- L'entreprise Mil Couleurs

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 13 mars 2023

Le Maire,

Yves NORMAND

Affiché le :